

***Narratio* et argumentation**

Thierry HERMAN

Université de Neuchâtel

Selon la rhétorique antique, la *narratio* est censée être l'exposé clair, bref et vraisemblable des faits. Il en émerge l'idée d'une présentation aussi neutre que possible, l'équivalent de ce que les journalistes nomment des informations purement factuelles. Or, dans le modèle de la *dispositio*, la *narratio*, entre l'exorde et la confirmation, est aussi censée préparer la phase argumentative qui suit et donc pencher vers le point de vue qui sera défendu par l'orateur. La *narratio*, dit Roland Barthes, est une « protase argumentative » (1985 : 152) : la formule est superbe, mais elle demande un véritable questionnement sur la nature de cette partie de la *dispositio*, qui semble naviguer à vue entre impartialité et partialité. À l'image de la glose en chiasme, oscillant entre objectivité et apparence, d'Olivier Reboul :

La narration est l'exposé des faits concernant la cause, exposé en apparence objectif, et pourtant toujours orienté selon les besoins de l'accusation ou de la défense. Reste que s'il n'est pas objectif, il doit le paraître. (1991 : 67)

Il y a ici une dissociation entre apparence et réalité qui est, à la fois posée comme une évidence sur laquelle peu de travaux se réclamant de la rhétorique sont revenus, et qui ne précise absolument pas la nature linguistique de la *narratio*, objective sans l'être, subjective sans le paraître. Or, cette dissociation implique, assez profondément à ~~mon~~ notre sens, la conception que l'on peut se faire de ce qui est consubstantiel à la rhétorique : la théorie de l'argumentation. C'est pourquoi nous réinterrogerons ici les rapports entre *narratio* et argumentation, en nous demandant notamment si la distinction entre les deux est bien pertinente à partir du moment où elles ont un objectif commun.

I. Le paradoxe de la *narratio* rhétorique

À lire Aristote, deux parties du discours et deux seulement semblent inamovibles :

Il n'y a dans le discours que deux parties, car il est nécessaire de dire quel est le sujet, et de le démontrer. Il est, par conséquent, impossible, une fois qu'on l'a exposé, de ne pas le démontrer, ou de le démontrer sans l'avoir préalablement exposé. [...] Les parties nécessaires sont donc l'exposition et la confirmation. (L. III, 13, 1414 a et b)

La *narratio* n'est pas forcément ce qui est traduit par exposition. Car le modèle de la *dispositio* est loin d'être réglé de toute éternité. Toujours est-il qu'il y a déjà là une forme de tension entre exposition et argumentation, tension qui se lit dans l'oscillation dans la détermination de ce que Bronckart (1997) et Adam (1999) appellent l'action langagière de ce fragment discursif.

Jean-Paul Bronckart en particulier présente un modèle proposant une ligne de partage entre deux activités langagières qu'il nomme le RACONTER et l'EXPOSER. Or, à suivre ~~le son modèle de Bronckart~~, on hésitera constamment entre l'idée que la *narratio* offre lecture d'un monde conjoint à la réalité présente, car nécessaire pour juger un cas (on serait alors dans le modèle du discours théorique selon la terminologie de Jean-Paul Bronckart) et l'idée d'une narration disjointe, car pur exposé autonome des faits. Mais on hésite aussi entre l'autre axe proposé dans ce modèle, à savoir entre l'implication des personnes physiques de l'action langagière en cours ou l'axe de l'autonomie énonciative. Ajoutons qu'Aristote penche clairement pour des formes d'implication :

Il faut en outre raconter des faits passés, à cela près qu'en les présentant comme actuels, on excite un sentiment de compassion ou de révolte. [...] En outre, empruntez les termes de votre narration à l'expression des passions, sans en omettre les conséquences [...] : « en s'en allant, il me lança un regard méchant ». (Livre III, 13, 1417a)

L'exemple donné est représentatif d'une narration qui est totalement tournée vers l'auditoire à persuader. Aristote ajoute d'ailleurs :

De même Eschyle dit de Cratyle qu'il partit en sifflant furieusement et en agitant les poings ; ces détails sont persuasifs, parce que les faits que l'on connaît deviennent symboles de ceux qu'on ignore (*id.*)

On voit ici la combinaison assez éclairante entre un fait observé et une qualification par l'adjectif épithète « méchant » ou par l'adverbe « furieusement » qui ne trompe personne sur le caractère résolument orienté de la narration. En outre, l'allusion faite par Aristote aux passions rompt avec l'idée exposée par Barthes :

La *Dispositio* part d'une dichotomie qui était déjà, en d'autres termes, celles de l'*Inventio* : *animos interpellare* (émouvoir)/*rem docere* (informer, convaincre). Le premier terme (l'appel aux sentiments) couvre l'exorde et l'épilogue, c'est-à-dire les deux parties extrêmes du discours. Le second terme (l'appel au fait, à la raison) couvre la *narratio* (relation des faits) et la *confirmatio* (établissement des preuves ou voies de persuasion), c'est-à-dire les deux parties médianes du discours. (1985 : 149)

Quintilien pour sa part n'est pas aussi catégorique sur le besoin d'exposer les faits, car, d'une part, certaines causes sont si courtes qu'elles requièrent une proposition plutôt qu'une narration (IV, 2, 4) et d'autre part :

L'on peut se dispenser d'une narration si le juge sait ce qui s'est passé, mais également s'il a une vue des faits qui est favorable à notre cause. En réalité, l'objectif de la narration n'est pas seulement d'informer le juge, mais plutôt de l'amener à être d'accord avec nous. (IV, 2, 20-21)

L'aspect remarquable de l'approche quintilienne de la narration est que ce segment discursif assume dans le même temps des visées qui paraissent antinomiques, entre l'efficacité institutionnelle (se passer du résumé des faits qui peut être inutile si le juge connaît ce qui s'est passé, ce qui semble délier toute narration d'une entreprise argumentative) et l'efficacité discursive ou rhétorique qui vise à amener le juge à s'accorder sur les mêmes faits, la dernière étant hiérarchiquement plus importante que la seconde. On retrouve cette double dimension un peu plus loin dans les *Institutiones oratores* : « La narration est l'exposé, destiné à persuader, d'une action accomplie ou prétendue accomplie » (IV, 2, 31). Au rapport flou entre l'exposé des faits et l'argumentation persuasive, s'ajoute ici la question de l'apparence et de la réalité. En effet, on entend par exposé des faits, surtout dans le cadre judiciaire dans lequel la plupart des auteurs placent quasi exclusivement et à tort la narration, une forme de vériconditionnalité. Celle-ci n'est qu'apparence – ou vraisemblance – puisque Quintilien n'exclut pas une narration mensongère et recommande même aux orateurs de présenter comme témoins de la vérité dite des morts (car ils ne sont plus là pour démentir), des personnes favorables à la cause (car elles ne parleront pas) ou l'accusé (car personne ne croira ses dénégations).

Pour revenir à la question de l'efficacité argumentative de la *narratio*, il semble aller de soi chez Quintilien que c'est la sélection des faits à livrer, ainsi que son ordre qui amèneront le juge à une disposition favorable à la cause. Il n'imagine pas que cet exposé des faits puisse être intrinsèquement argumentatif, affirmant par exemple nettement : « Nous nous abstenons toujours d'argumenter au cours d'une narration » (IV, 2, 108). Il existe donc une forme de partage des tâches assez nette entre des activités discursives qui sont exposer des faits et argumenter sur ceux-ci. Partage des tâches qui s'applique au fond au modèle de la référence antique dans lequel les mots sont des étiquettes désignant des choses, un lien immédiat entre le signe et son référent. On le voit ici, les moyens de rendre persuasive la narration sont des faits mensongers, une disposition des

Mis en forme : Police :Non Italique

Mis en forme : Police :Non Italique

faits ou une adjonction de passions. Dans les trois cas de figure, le fait reste une forme de réalité intangible, immuable, avec laquelle l'orateur doit composer plutôt que sur laquelle il peut agir. Or, depuis, la linguistique a fait complètement évoluer ce modèle de la signification. Dans le cadre d'une re-conception de la rhétorique, il s'agit de prendre en considération des nouveaux paradigmes de la signification et donc de faire évoluer le modèle de la *narratio*.

II. De l'argumentation dans le discours à la position herméneutique

On trouve dans la description de la narration par Aristote et Quintilien tout ce qui a contribué à l'indignité de la rhétorique de Platon jusqu'à la période positiviste, puisqu'on y trouve, en creux, une inadéquation fondamentale entre le modèle positiviste de la référence, où les faits exposés sont par essence des faits réels et la fonction persuasive du discours rhétorique – qui devient ici d'autant plus critiquable que, ne renonçant pas au modèle référentiel, elle convie au mensonge par omission quand ce n'est pas à la fabrication de faits mensongers. Depuis, le modèle référentiel est battu en brèche et concurrencé par le modèle inférentiel de la pragmatique (qu'elle soit intégrée ou cognitive) et le modèle différentiel, moins connu – un modèle herméneutique dans lequel je peux inscrire en tous cas une partie de mes travaux d'analyse du discours. Avant d'aller plus loin, il sera nécessaire d'évoquer ces modèles, en prenant appui sur la question de l'argumentation. Nous exercerons nos réflexions sur une narration bien connue, celle de l'Appel du 18 juin :

(1) Les chefs qui (2) depuis de nombreuses années (3) sont à la tête des armées françaises, (4) ont formé un gouvernement.

(5) Ce gouvernement, (6) alléguant la défaite de nos armées, (7) s'est mis en rapport avec l'ennemi (8) pour cesser le combat.

1. La vision classique de l'argumentation

Dans une vision classique de l'argumentation, personne n'aurait rien à dire sur ce segment. Il ~~me-nous~~ semble, par exemple, impossible d'appliquer le modèle toulminien sur ce passage. Il n'y aurait que des données, dont le terme même est symptomatique d'une articulation argumentative certes en rupture avec le caractère formel de la logique, mais en continuité avec celle-ci. Il n'y a donc pas un total abandon de certaines prémisses héritées de la logique positiviste, dont on peut voir la trace dans le caractère explicitement « donné » des prémisses, comme si celles-ci préexistaient à leur formulation linguistique, et comme si cette formulation linguistique pouvait rester transparente et donner donc un accès direct aux choses.

Au-delà de cet aspect épistémologique, l'étude de l'argumentation est, dans ce domaine, limitée à des segments textuels – d'où la pertinence de la séquence argumentative. Pour toute une tradition, en particulier anglo-saxonne, une argumentation est un « point de vue justifié par des

raisons » (Ramage, Bean & Johnson 2004 : 75). Encore une fois – et sans du tout vouloir tirer un trait sur cette approche – on se trouve dans un modèle de rationalité fortement teinté d’illusion référentielle et largement inspiré du syllogisme formel aristotélicien.

2. Le paradigme inférentiel

Dans le paradigme inférentiel, le sens ne s’établit pas entre un concept linguistique et son objet dans le monde, mais entre deux éléments de même ordre, par exemple entre deux concepts, l’un étant pris pour le signe de l’autre. Un des membres de la relation est donc « antécédent, l’autre conséquent – temporellement, causalement, ou de toute autre manière » (Rastier 1991 : 84). Le courant pragmatique s’est emparé de ce paradigme qu’il décline en deux approches principales : la pragmatique cognitive, celle de Grice puis de Sperber et Wilson et la pragmatique intégrée, celle de la théorie de l’argumentation dans la langue d’Oswald Ducrot.

François Rastier démontre assez bien que la théorie de Grice est une forme de reformulation des *Premiers Analytiques* d’Aristote, dans laquelle les « raisonnements inférentiels consistent en fait à compléter des syllogismes incomplets ou enthymèmes » (1991 : 86). De la même manière, il considère que les implicatures de Grice – lesquelles supposent une distinction entre ce qui est dit et ce qui est impliqué par ce dire – couvrent ce que la rhétorique appelle les figures de pensée (1991 : 87). On peut admettre, avec lui, que cette approche considère « l’interprétation comme un calcul inférentiel » auquel « la théorie de la pertinence leur a simplement adjoint un principe a priori d’économie cognitive pour les réguler et leur assigner un terme » (2000 : 15). Dans ce paradigme, la linguistique est sous-déterminée et pour restituer ce que le locuteur communique, il faut passer par les instructions que livre l’énoncé dans un contexte particulier. Cela suppose, d’une certaine manière, que l’*implicature* se déclenche par une forme de rupture de la norme, rupture suffisamment explicite pour parler d’une forme de linguistique instructionnelle. Sur ce point, la critique proposée par Rastier est intéressante : « Les théories instructionnelles de l’interprétation issues de ce courant, comme celle d’Eco, sont tout à la fois séduisantes et limitées, car le concept d’instruction est beaucoup trop fort, et si l’interprétation réglée peut comporter des procédures, elle ne s’y réduit pas » (2000 : 15). Si on se contente de l’idée que les maximes de Grice peuvent être des procédures utiles à l’interprétation, il ~~me-nous~~ Nous parlons semble que l’on dispose d’un outil herméneutique intéressant. ~~Je parle~~ Nous parlons bien d’un outil herméneutique et non d’une forme de contrainte communicationnelle qui considérerait le niveau linguistique pour incomplet et devant nécessairement trouver son achèvement dans les implicatures. On peut le voir grâce à notre exemple.

Dans cette narration du 18 juin, est-ce que l’on pourrait dire que se déclenche une quelconque implicature, y a-t-il ici un élément qui mérite d’être élucidé ? La question paraît ouverte. Il ne nous semble pas que les tenants du paradigme inférentiel considéreraient ici qu’il y a matière à déclencher des inférences sinon dans la reprise anaphorique entre « un gouvernement » et « ce

gouvernement », qui demande trop d'effort par rapport à l'économie linguistique d'une simple reprise pronominale. Mais est-ce au point de déclencher des inférences ?

On peut aussi imaginer que le syntagme nominal « les chefs » puisse susciter une interrogation dans la mesure où elle viole la maxime de qualité, puisqu'en réalité, c'est Pétain qui a formé un gouvernement, dans lequel il a nommé un de ses généraux, Weygand. Mais est-ce que cette violation de la maxime est vraiment perceptible ? Est-ce qu'il y a ici un quelconque déclenchement ? Rentre-t-on vraiment dans la signification non-naturelle de Grice : « dire qu'un locuteur a voulu dire quelque chose par une phrase, c'est dire que ce locuteur a eu l'intention, en énonçant cette phrase, de produire un effet sur son interlocuteur grâce à la reconnaissance par cet interlocuteur de son intention » (Reboul & Moeschler, 1998 : 49) – démarche qui suppose une différence entre ce qui est dit et ce qui est transmis ? Aux trois questions, nous répondons non. Du point de vue communicationnel, il nous semble que les pragmatiques cognitives parleraient plutôt d'un discours approximatif économiquement acceptable, dont le sens littéral n'est pas voilé. Or, c'est justement ici qu'une démarche herméneutique est intéressante car le pluriel de « chef » est évidemment problématique dans le contexte historique de juin 1940. De même que la reprise par une anaphore démonstrative en thème d'un syntagme nominal exprimé dans le rhème de l'énoncé précédent. Il faut dire ici que la démarche de la pragmatique cognitive se fonde sur une ontologie qui est directement héritée du positivisme et dont les conséquences ne sont pas négligeables :

Positives, ces herméneutiques de la clarté entendent délimiter l'interprétation et considèrent la compréhension « normale » comme naturelle et inconditionnée. Elles partagent peu ou prou des thèses caractéristiques : l'interprétation est ponctuelle, déclenchée par des « instructions » locales ; elle obéit à des règles de pertinence (Sperber, Eco) qui lui confèrent économie et efficacité ; elle consiste en une élucidation qui rétablit ses droits souverains un sens littéral momentanément voilé. (Rastier, 2003)

À partir du moment en effet où l'on évoque la possibilité de délimiter l'interprétation qui n'est que ponctuelle, on est loin d'une herméneutique critique qui fonde à mon sens l'analyse du discours. Le concept d'instruction est également fort, et même de plus en plus, dans la pragmatique intégrée d'Oswald Ducrot. On connaît bien la théorie de l'argumentation dans la langue, laquelle ne voit l'argumentation que dans l'enchaînement d'énoncés indépendamment de l'activité cognitive du raisonnement et du rapport référentiel au monde décrit par les énoncés en question. Dans les débuts de la théorie, Ducrot et Anscombe n'observaient que les enchaînements résultatifs, « c'est-à-dire analogues à ceux qui peuvent être signalés par un connecteur du type de donc » (Ducrot, 1999 : 118), que la relation soit marquée par un connecteur ou non.

Leur perspective est indépendante d'une perspective inférentielle vériconditionnelle, puisque, comme le dit Ducrot, dans la réponse « oui, presque » à une question « Es-tu prêt à partir ? », « il est bien clair que *presque* décrit une situation où je ne suis pas encore prêt : il serait donc contradictoire d'en inférer le fait exprimé par le oui, c'est-à-dire d'inférer être prêt » (1999 :

119). La radicalisation récente de l'argumentation dans la langue conduit à rendre totalement interdépendant l'énoncé argument et l'énoncé conclusion. Pour Ducrot, le sens intrinsèque d'un énoncé ou d'un mot contient une relation argumentative en soi. Dans A donc C, A dit déjà qu'il conduit à C. En outre, dans le même temps, il indique s'opposer à d'autres énoncés. La théorie des blocs sémantiques implique ainsi que « la signification linguistique du mot intelligent ne doit pas être recherchée dans sa valeur descriptive d'une capacité (mesurable par un QI) mais dans l'orientation que son usage dans un énoncé impose au discours subséquent ; par exemple "Pierre est intelligent, il pourra résoudre ce problème" » (Plantin 2005 : 27).

La thèse de Ducrot est intéressante en ceci qu'elle est purement linguistique et qu'elle cherche au fond à discuter de la valeur d'un signe, valeur ici considérée sous l'angle argumentatif. Dans cette perspective, le sens des mots n'est plus défini en discours mais dans la langue, puisque Ducrot cherche à décrire le lexique par des blocs sémantiques en DONC et en POURTANT. Le lexème « porte » implique, par exemple, une argumentation interne du type « séparation pourtant communication » qui conduit à trouver étrange l'énoncé « Il y a une porte, mais elle est ouverte ». L'inconvénient de ce type d'approche, à notre sens, c'est que le sens des mots est totalement indépendant du texte dans lequel ils se trouvent. Or, pour la plupart des analystes du discours :

Dans la perspective herméneutique qui est la nôtre, c'est le texte qui détermine le sens des mots – à partir certes de leur signification en langue, mais en l'élaborant, en l'enrichissant et/ou la restreignant par l'action des normes génériques et situationnelles. [...] Les significations répertoriées en langue ne sont que des virtualités : la langue propose, les textes disposent. (2005)

Pour reprendre notre exemple, il est certain que le verbe « alléguer » intéressera immédiatement les tenants de l'AdL, puisque son argumentation interne est probablement « s'appuyer sur un fait POURTANT pas bien établi ». On peut dire assez nettement que c'est ce programme qui est ici réalisé. En revanche, le mot « chefs » de notre *narratio* pourrait fort bien avoir une argumentation interne du type « responsabilité donc compétence ». C'est le texte qui va bloquer cette interprétation-là et plutôt convoquer une relation en POURTANT du même bloc sémantique « responsabilité POURTANT incompétence », précisément à cause du voisinage du verbe « alléguer ». On aura plus de mal, ~~me~~-nous semble-t-il, avec l'adjectif « nombreux ». Est-ce qu'être chef depuis de nombreuses années conduit à un énoncé conclusif DONC être compétent ou DONC il est temps que cela change ? À nouveau, c'est plutôt le texte que l'argumentation en langue qui permet de trancher. Indépendamment d'une orientation visant plus la langue que la parole, la perspective ducrotienne est intéressante pour notre propos, puisque dans un tel cas de figure, il n'y a aucune raison de séparer *narratio* et argumentation : chaque énoncé, chaque mot même est une argumentation, convoque des suites argumentatives. On y trouve une forme particulièrement forte de l'orientation argumentative des énoncés. L'une des conséquences implique en effet de considérer que tout est argumentation. Ou plutôt, tout est orientation argumentative, ce qu'il faut distinguer de l'argumentation proprement dite. Christian Plantin trouve un point commun entre la théorie de l'argumentation dans la langue et celle de la logique naturelle de Jean-Blaise Grize :

En un sens évidemment différent de celui de Ducrot, on peut dire que, pour Grize aussi, chaque énoncé argumente, car chaque énoncé propose à l'interlocuteur une schématisation qui présente la réalité sous un certain « éclairage ». Toutes les opérations de construction de l'énoncé ont valeur argumentative, depuis l'opération de cadrage constituée par le mode d'introduction d'un objet dans le discours jusqu'aux organisations raisonnées. Si l'argumentation est « une démarche qui vise à intervenir sur l'opinion, l'attitude, voire le comportement de quelqu'un », par les moyens d'une schématisation, agissant sur les représentations (Grize 1990 : 40), un énoncé informatif classique comme « il est 8 h » est argumentatif en ce sens. (2005 : 33-34)

Il y a évidemment quelque chose de vertigineux dans cette plongée dans le tout argumentatif. Pour le moment, nous plaiderons pour une forme atténuée de cette vision de l'argumentation. Dans le sens où, pour nous, tout mot, tout énoncé a une orientation interprétative – orientation interprétative qui peut à l'occasion être de nature argumentative et orientation interprétative qui est aussi dépendante d'une description en langue que d'une description en parole. C'est ainsi que le syntagme « nombreuses années », qui peut, se considérer dans l'absolu – en langue – sous un aspect positif, se teinte ici, du fait des contraintes du texte, du genre, de l'intertexte et du contexte d'un sens négatif. Or, une telle démarche est proche du paradigme différentiel que défend Rastier, ainsi que, d'une certaine manière, de l'analyse transtextuelle des discours de Jean-Michel Adam.

3. *Le paradigme différentiel*

L'idée fondatrice du paradigme différentiel remonte, selon Rastier, à l'idée exprimée par l'abbé Girard en 1718, affirmant « qu'il n'y a point de mots synonymes en aucune langue ». Idée qui serait à l'origine du concept saussurien de valeur. La valeur est une dimension centrale pour la sémantique textuelle de Rastier : « le sens linguistique n'est pas (ou pas seulement) constitué par la référence à des choses, ou par l'inférence entre concepts, mais aussi et surtout par la différence entre des unités linguistiques » (1991 : 101). Cette problématique de la différence ne s'attache pas au seul signe, décontextualisé :

Aux problématiques du signe, modèles de la signification hors contexte, s'oppose en effet la problématique du texte, fondée sur l'analyse différentielle, et qui définit le sens par l'interaction paradigmatique et syntagmatique des signes linguistiques, non seulement entre eux, mais avec le texte dans sa globalité. (2001 : 17)

La citation est d'importance ; elle conduit à une herméneutique du texte qui se désolidarise du paradigme structuraliste prônant l'étude immanente du texte. Le primat du global sur le local

prôné par cette approche détermine au sein d'un texte un parcours interprétatif particulier où le sens se détermine par le recours à une forte contextualisation. En outre, le paradigme de la différence a l'avantage de n'empêcher ni celui de la référence ni celui de l'inférence :

Il ne s'agit pas de faire fusionner les trois paradigmes, mais de traiter, dans le cadre d'une sémantique différentielle, de l'inférence et de la référence (1991 : 110)

C'est dans ce cadre général que je situerai mon propos et que je proposerai une première réflexion herméneutique sur cette narration en mentionnant des discours tiers¹.

(1) Les chefs qui (2) depuis de nombreuses années (3) sont à la tête des armées françaises, (4) ont formé un gouvernement.

L'entrée en matière *ex abrupto*, sans exorde, sera un trait récurrent des discours gaulliens. L'appel débute par le refus de la *captatio benevolentiae*, comme si la cause était trop importante pour céder à une partie du discours souvent suspecte d'une forme d'hypocrisie. La désignation de Pétain à travers un collectif « les chefs » engage certaines pistes herméneutiques. Historiquement, le président Lebrun a demandé au Maréchal Pétain de former un gouvernement. Ne pas mentionner le nom propre du prestigieux Maréchal est déjà un signe de dénégation de son pouvoir. Utiliser en outre abusivement le pluriel a pour effet de faire entrevoir l'idée, diffuse, d'un pronunciamiento militaire. En corrélation avec cette interprétation, il faut considérer le verbe « former », qui contribue à donner l'impression latente que le pouvoir a été ravi par les chefs, et non confié au Maréchal. Du coup, la narration donne à voir une formation *ex abrupto* d'un nouveau gouvernement français, sans que l'on sache pleinement d'où vient la demande. On l'opposera aussi à l'appel de Pétain, qui, lui, commence clairement par « À l'appel de M. le président de la République ». Ce décalage de texte à texte esquisse le caractère illégitime, pour de Gaulle, du gouvernement Pétain, comme si celui-ci n'avait pas été appelé, mais avait réussi une pression suffisante pour ouvrir les portes du pouvoir. À nouveau, l'idée du coup d'état n'est pas loin.

La circonstancielle (2) donne une précision surprenante par rapport à l'économie du propos, surtout dans cette position syntaxique où elle focalise l'attention par la rupture syntaxique qu'elle introduit dans la relative. Cette insistance malvenue pourrait être le signe d'une interprétation négative de ces années d'expérience. Le co-texte montrera de fait que les conceptions militaires des anciens chefs sont dépassées. Il faut donc comprendre le détachement de cette circonstancielle comme l'indice d'un caractère disqualifiant, indiquant que cela fait un peu trop longtemps que ces chefs sont à la tête des armées françaises et qu'ils ne méritent pas entièrement cette place.

¹ Faute de place, nous ne mentionnerons pas *in extenso* les intertextes de ce fragment. Ceux-ci sont cités dans Herman (2005 & à paraître)

Il n'est pas non plus totalement innocent d'utiliser dans la relative un verbe d'état (*être à la tête de*) qui se différencie du verbe d'action du type « commander ». À nouveau, l'interprétation qui semble se dégager est l'idée d'une forme d'incompétence des chefs ou, du moins, que leur position de chefs pourrait être imméritée. L'état plutôt que l'action est un choix congruent avec la dénonciation des chefs qui semble se dessiner.

(5) Ce gouvernement, (6) alléguant la défaite de nos armées, (7) s'est mis en rapport avec l'ennemi (8) pour cesser le combat.

La reprise anaphorique de (5) est intéressante car elle ne va pas vers l'économie linguistique attendue qui serait une reprise par « Celui-ci » ou « Ce dernier ». La reprise via un démonstratif accentue l'aspect ostensif de cette marque déictique : le gouvernement est ainsi pointé du doigt et son existence n'est pas cautionnée par le locuteur. Une analyse polyphonique révèle bien que la valeur du verbe alléguer permet de marquer la différence avec des verbes du type « se fonder sur » ou « prétexter ». Aussi, trouve-t-on dans cette narration, par le biais de la cause alléguée, le germe de la réfutation à venir. Cette narration en deux énoncés articule certes deux faits historiquement irréfutables, présentés comme neutres, mais la répétition des « armées » met en place une stratégie de dénonciation du pouvoir militaire qui passe largement par l'implicite. Dans une analyse du même texte, Yves Rey-Herme souligne ce point :

Pourquoi rappeler que ceux qui viennent de former un gouvernement ont été « depuis de nombreuses années à la tête des armées françaises » ? Pour réfuter d'avance une argumentation qui rejetterait sur la politique une défaite dont les motifs militaires sont patents. (Rey-Herme, 1978 : 22)

Cette fusion des domaines militaire et politique permet à de Gaulle de discréditer ce nouveau gouvernement formé de chefs militaires qui ont fait preuve, aux yeux du Général, de leur manque de discernement et de leur inadaptation à la stratégie militaire que l'époque nécessitait. Leur inaptitude militaire doit discréditer leurs aptitudes politiques. La relation antithétique instaurée dans l'espace étroit de deux phrases contiguës, renforcée par la reprise du même syntagme « armées », assure cette fonction :

À la tête des armées françaises
vs
Alléguant la **défaite** de nos armées

Reste aussi à mettre en relation un syntagme verbal récurrent : « se mettre en rapport avec ». On le trouve en effet à la fin de l'Appel dans une utilisation symétrique, où de Gaulle invite les Français à se mettre en rapport avec lui. Il y a là une dimension qui cristallise le choix que tout

Français va devoir faire – l’usage de la même tournure verbale conduit à placer les Français devant leurs responsabilités et à choisir le camp de la collaboration ou de la résistance.

III. La solubilité de l’argumentation dans la narration

Un aspect intéressant à prendre en considération dans le cadre de l’herméneutique exposée est le fait que la *narratio* a été censurée par le Foreign Office, ce qui montre d’une certaine manière d’une part que l’herméneutique n’implique pas forcément une forme d’hermétisme interprétatif et d’autre part que l’orientation de la narration a bien été comprise comme une protase argumentative et non un exposé neutre des faits. L’interprétation donnée ici de la *narratio* montre bien une tendance à observer que tout est orienté en vue d’un certain but, qu’une argumentation sous-jacente conduit à considérer qu’il est « prouvé » par le biais des choix syntaxiques et lexicaux que les chefs des armées françaises sont des incapables indignes de leurs rangs. Est-ce que cela veut dire que tout est argumentation ? De manière corollaire, si tout est argumentation ou du moins orientation argumentative, où se situe la différence entre *narratio* et argumentation ? Nous ne croyons pas totalement à l’hypothèse du tout argumentatif. En revanche, la voie que propose Christian Plantin paraît assez prometteuse :

C’est pour tenter d’éviter toute forme de dissolution de la notion d’argumentation dans le langage, le sens ou l’information que sera proposée [...] une vision de l’argumentation fondée sur la notion de mise en contradiction active des discours autour d’une question (2005 : 34)

Nous restons attaché à la notion classique de l’argumentation non dans l’idée de la thèse et des raisons qui la justifient, mais dans celle d’un échange d’idées qui se marque, dans les textes monologiques par le recours à la polyphonie. Dans la *narratio* qui nous a occupé, le verbe « alléguer » analysé en terme de polyphonie permet de restituer un échange argumentatif, dans le sens où un discours montre son opposition ou sa différence avec un autre. Mais ce n’est pas parce que le verbe *alléguer* est présent dans la *narratio* qu’on la considérera comme argumentative : c’est l’opposition polyphonique, la mise à distance de la thèse pétainiste qui fait l’objet, ponctuellement, d’une dimension argumentative – dimension argumentative qui doit être distinguée de l’orientation argumentative des énoncés.

Deuxième point : comment résoudre le paradoxe de la rhétorique antique qui ne sait pas trop si la narration argumente ou raconte ? On voit que l’analyse herméneutique faite montre sans ambiguïté que la *narratio* ne peut parvenir à occulter le point de vue qui sera défendu, confirmant, si besoin est, que le langage ne saurait être neutre et objectif. Donc oui, la narration est orientée

argumentativement. Mais sous une apparence qui tend à la neutralité.

La narration présente des faits comme s'ils étaient vrais et « comme si » leur narration était neutre et objective. C'est ce même aspect en comme si qui amène, sans doute, les journalistes à s'aveugler sur l'écriture neutre, objective et factuelle. Car on devient facilement les propres dupes d'une narration apparemment dénuée de subjectivité.

Références bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel (1999) : *Linguistique textuelle*, Paris, Nathan.
- ADAM, Jean-Michel (2005) : *La linguistique textuelle*, Paris, Armand Colin.
- ARISTOTE (1998) : *Rhétorique*, Paris, Gallimard, coll. « TEL ».
- BARTHES, Roland (1985) : *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- BRETON, Philippe & GAUTHIER, Gilles (2000) : *Histoire des théories de l'argumentation*, Paris, La Découverte.
- BRONCKART, Jean-Paul (1997) : *Activité langagière, textes et discours*, Paris-Lausanne, Delachaux & Niestlé.
- DANBLON, Emmanuelle (2002) : *Rhétorique et rationalité*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- DUCROT, Oswald (1999) : « Argumentation et inférence », dans Verschueren, J. (éd.), *Pragmatics in 1998 – Selected Papers from the 6th. International Pragmatics Conference*, Ambers, IPrA, p. 117-129.
- DUCROT, Oswald (2004) : « Argumentation rhétorique et argumentation linguistique », dans Doury, M. et Moirand, S. (éds.), *L'argumentation aujourd'hui*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle.
- DUTEIL-MOUGEL, Carine : « Introduction à la sémantique interprétative », dans *Texte !* décembre 2004 [en ligne].
- HERMAN, Thierry (2005) : *Le fil du discours, analyse rhétorique et textuelle des messages de guerre du Général de Gaulle*, Thèse de l'Université de Lausanne.
- PLANTIN, Christian (2005) : *L'argumentation*, Paris, P.U.F., coll. « Qsj ? ».
- QUINTILIEN, *Institutions oratoires* (1975) : texte établi et traduit par J. Cousin, Paris, Les Belles Lettres, coll. des Universités de France.
- RAMAGE, J.D., BEAN, J.C. & JOHNSON, J. (2004) : *Writing arguments*, New York, Pearson.

- RASTIER, François (1991) : *Sémantique et recherches cognitives*, Paris, P.U.F.
- RASTIER, François (2000) : « Problématique du sens et de la signification », dans Barbier, J.-M. et Galatanu, O. (éds.), *Signification, sens, formation*, Paris, P.U.F., p. 5-24.
- RASTIER, François (2001) : *Arts et sciences du texte*, Paris, P.U.F.
- RASTIER, François (2003) : « Herméneutique et linguistique : dépasser la méconnaissance », dans *Texto !*, décembre 2005, vol. X, n°4.
- RASTIER, François (2005) : « La microsémantique », dans *Texto !*, juin 2005.
- REBOUL, Anne & MOESCHLER, Jacques (1998) : *La pragmatique aujourd'hui*, Paris, Seuil.
- REBOUL, Olivier (1991) : *Introduction à la rhétorique*, Paris, P.U.F.
- REY-HERME, Yves (1978) : *De Gaulle écrivain*, Paris, Hatier.